Forfait jours : mise en place, décompte et suivi de la charge de travail

Mettez en place des conventions de forfait jours conformes et assurez un suivi de la charge de travail qui protège l'entreprise et les salariés.

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les conditions de mise en place du forfait jours : accord collectif et convention individuelle
- Vérifier l'éligibilité des salariés concernés
- Rédiger ou contrôler une convention individuelle de forfait
- Décompter les jours travaillés et suivre la charge de travail
- Repérer les risques d'un forfait irrégulier ou d'un suivi insuffisant

POINTS FORTS

Mise en pratique sur des cas réels apportés par les participants

Programme adaptable à votre secteur et à vos outils en intra

Démarche pédagogique, documentation remise et évaluation

- Recueil des besoins du participant, en amont de la formation
- Préparation et diffusion de supports pédagogiques
- Apports théoriques illustrés par des cas concrets
- Cas pratiques et mises en situation ciblées
- Personnalisation de la formation à travers de nombreux échanges
- Évaluation des acquis en fin de formation, par quiz ou mise en situation pratique
- Évaluation de la satisfaction et de l'engagement

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC CONCERNÉ
Dirigeants, DRH / RRH, gestionnaires de paie et d'administration du personnel, managers de salariés au forfait

PRÉREQUIS
Aucun

DURÉE
1 journée soit 7 h au total

MODALITÉS DE DISPENSE
Formation inter-entreprises, intra-entreprise, sur mesure ou individuelle.
Pour chacun de ces formats : en présentiel ou à distance en classe virtuelle.

TARIFICATION
Formation INTER 890 € HT par personne (TVA non applicable, art. 261-4-4° du CGI)
Minimum 4 personnes - Maximum 12 personnes
Formation Intra - Sur mesure - Individuelle : demander un devis pour personnaliser le programme de cette formation pour qu'elle réponde aux spécificités de votre entreprise.
Prise en charge possible par l'OPCO de votre entreprise, selon ses critères.

DATES - LIEUX - DÉLAI D'ACCÈS
Date et lieu à déterminer en fonction des possibilités et disponibilités respectives.
Formation organisée sous 2 à 4 semaines à compter de la validation de la formation, selon les disponibilités respectives.

FORMATEUR
Expert ROLEV IMPACT

SANCTION DE LA FORMATION
Remise d'une attestation de fin de formation

RECOMMANDATIONS
TV – Écran permettant une diffusion
Connexion internet à haut débit

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
Pour vous permettre d'accéder et de suivre nos formations dans les meilleures conditions nous vous invitons à nous contacter afin de déterminer la solution la mieux adaptée à votre besoin. La référente handicap pourra, si nécessaire, proposer l'appui de réseaux d'accompagnement spécialisés (Agefiph, FIPHFP, Cap Emploi, MDPH…) afin d'identifier les aménagements les plus adaptés.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
contact@rolevimpact.com
06 15 38 72 52
www.rolevimpact.com

ROLEV IMPACT

Forfait jours : mise en place, décompte et suivi de la charge de travail

Programme

1 **Le cadre du forfait jours**
Les salariés concernés : cadres et salariés autonomes
L'accord collectif : niveau de négociation, clauses obligatoires
Que faire face à un accord incomplet
La convention individuelle : accord écrit du salarié, contenu, risques de nullité
Exercice : analyser une clause de forfait

2 **Vérifier l'éligibilité**
L'autonomie dans l'organisation de son emploi du temps
Confronter les critères aux métiers de l'entreprise
Les enseignements de la jurisprudence
Échanges sur les profils qui posent difficulté

3 **Décompter et suivre**

Le décompte des jours
Absences, arrivées et départs en cours d'année
Jours de repos, dépassements, renonciation à des jours de repos
Cas pratique : établir un décompte

Le suivi de la charge de travail
L'entretien de suivi
Outils de suivi et respect de la vie privée
Télétravail et droit à la déconnexion
Dispositif d'alerte

4 **Les risques et leur prévention**
Forfait irrégulier ou privé d'effet : rappels d'heures supplémentaires
Obligation de sécurité et santé du salarié
Rôle du manager dans la prévention
Exercice : repérer les sources de risque
Quiz

Nature de l'action Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L. 6313-1 du Code du travail
Suivi de l'action Feuilles d'émargement, ou relevé de connexion en classe virtuelle. **Appréciation des résultats** Évaluation des acquis en fin de formation.
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.